

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 juil. 2017

Date d'édition: 30 août 2017

Version: 4

Page 1/8



Powering Business Worldwide

## SIHA SulfoLiq A40

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

SIHA SulfoLiq A40

N° de l'article:

64103/HW020

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119537321-49

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Produit de traitement du vin

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Eaton Technologies GmbH

Langenlonsheim Branch

An den Nahewiesen 24

55450 Langenlonsheim

Germany

Téléphone: +49 6704 204-0 (Diese Nummer ist nur zu Bürozeiten besetzt.)

Télécopie: +49 6704 204-121

E-mail: SDB@Eaton.com

Site web: www.eaton.com/filtration

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Notfallauskunft bei Vergiftungen: Giftinformationszentrum Mainz (Deutsch und Englisch). Emergency medical information: Poison information center Mainz (German and English)., 24h: +49 6131 19240

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Irrit. 2)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS07

Point d'exclamation

Mention d'avertissement: Attention

Consignes en cas de risques pour la santé	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 juil. 2017

Date d'édition: 30 août 2017

Version: 4

Page 2/8



Powering Business Worldwide

## SIHA SulfoLiq A40

### Conseils de prudence Prévention

P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### Conseils de prudence Réaction

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 192-30-0 N°CE: 233-469-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119537321-49-0000	Ammoniumhydrogensulfite	≥ 60 - < 70 %

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### En cas d'inhalation:

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'inhalation de brume de vaporisation, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### En cas de contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés.

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

#### Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Protéger l'oeil non blessé.

#### En cas d'ingestion:

Provoquer un vomissement si la victime est consciente. EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

Eau, Dioxyde de carbone (CO2)

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 juil. 2017

Date d'édition: 30 août 2017

Version: 4

Page 3/8



Powering Business Worldwide

## SIHA SulfoLiq A40

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

### 5.4. Indications diverses

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

##### Mesures de précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection personnel.

##### Équipement de protection:

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Utiliser une protection respiratoire adéquate

Assurer une aération suffisante.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Aucune donnée disponible

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### Pour le nettoyage:

Rincer abondamment avec de l'eau.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

### 6.5. Indications diverses

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

##### Précautions de manipulation:

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage:

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 juil. 2017

Date d'édition: 30 août 2017

Version: 4

Page 4/8



Powering Business Worldwide

## SIHA SulfoLiq A40

### Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Acide, Comburant

### Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

\*

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
TRGS 900 (DE)	sulphur dioxide n°CAS: 7446-09-5	① 1 ppm (2,5 mg/m <sup>3</sup> ) ② 1 ppm (2,5 mg/m <sup>3</sup> )

#### 8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

#### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Ammoniumhydrogensulfite n°CAS: 192-30-0	10 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
Ammoniumhydrogensulfite n°CAS: 192-30-0	0,901 mg/kg	① DNEL Consommateur ② DNEL long terme par voie orale (répété)

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Ammoniumhydrogensulfite n°CAS: 192-30-0	1,04 mg/l	① PNEC eaux, eau douce
Ammoniumhydrogensulfite n°CAS: 192-30-0	0,1 mg/l	① PNEC eaux, eau de mer
Ammoniumhydrogensulfite n°CAS: 192-30-0	78,6 mg/l	① PNEC station d'épuration (STP)

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

#### 8.2.2. Protection individuelle

##### Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés

##### Protection de la peau:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/substance/préparation.

En raison de l'absence de tests, aucune recommandation ne peut être faite sur le matériau des gants pour le produit/substance/préparation.

Choix des gants en tenant compte des temps de perforation, des taux de perméation et de la dégradation. Le choix de gants adéquats ne dépend pas seulement du matériau mais également d'autres caractéristiques de qualité et est variable d'un fabricant à l'autre.

##### Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. DIN EN 141

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 juil. 2017

Date d'édition: 30 août 2017

Version: 4

Page 5/8



Powering Business Worldwide

## SIHA SulfoLiq A40

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

### 8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État: Liquide

Couleur: non déterminé

Odeur: Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)

#### Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	≈ 5	20 °C		
Point de fusion	<i>non applicable</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	≈ 105 °C			
Température de décomposition (°C):	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	<i>non déterminé</i>			
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'ignition en °C	<i>non déterminé</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non déterminé</i>			
Pression de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité relative	1,3 - 1,4 kg/l			
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau (g/L)	<i>non déterminé</i>			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>			

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit est chimiquement stable, sous conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable, sous conditions normales d'utilisation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

non connu.

### 10.4. Conditions à éviter

Le produit est chimiquement stable, sous conditions normales d'utilisation.

### 10.5. Matières incompatibles

Acide, Comburant

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 11 juil. 2017

**Date d'édition:** 30 août 2017

**Version:** 4

Page 6/8



Powering Business Worldwide

## SIHA SulfoLiq A40

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de pyrolyse, toxique

Gaz/vapeurs, nocif

Gaz/vapeurs, irritant

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### \* 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### **Toxicité orale aiguë:**

aucune classification. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité dermique aiguë:**

aucune classification. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité inhalatrice aiguë:**

aucune classification. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

aucune classification. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Provoque une irritation des yeux.

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

aucune classification. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales:**

aucune classification. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Cancerogénité:**

aucune classification. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité pour la reproduction:**

aucune classification. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:**

aucune classification. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:**

aucune classification. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Danger par aspiration:**

aucune classification. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### **Toxicité aquatique:**

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### **Facteur de bioconcentration (FBC):**

non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 juil. 2017

Date d'édition: 30 août 2017

Version: 4

Page 7/8



Powering Business Worldwide

## SIHA SulfoLiq A40

### 12.4. Mobilité dans le sol

non applicable

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
192-30-0	Ammoniumhydrogensulfite	—

### 12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit être effectuée conformément aux directives en vigueur. Chaque producteur de déchets doit attribuer des codes de déchet CED en fonction de la branche et du processus et doit choisir le moyen d'élimination correspondant.

#### Solutions pour traitement des déchets

##### Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

### 13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.1. N° UN

négligeable

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

négligeable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable

### 14.4. Groupe d'emballage

négligeable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 juil. 2017

Date d'édition: 30 août 2017

Version: 4

Page 8/8



Powering Business Worldwide

## SIHA SulfoLiq A40

### 15.1.2. Directives nationales

 [DE] Directives nationales

### Classe risque aquatique (WGK)

#### WGK:

1 - schwach wassergefährdend

### \* 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance.

### 15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1. Indications de changement

1.1.	Identificateur de produit
8.1.	Paramètres de contrôle
11.1.	Informations sur les effets toxicologiques
15.2.	Évaluation de la sécurité chimique

### 16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( <i>Eye Irrit. 2</i> )	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	

### 16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Aucune donnée disponible

### 16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

### 16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

<b>1. Exposure Scenario title:</b>	
<b>Exposure Scenario 3: Professional uses of aqueous solutions of ammonium hydrogensulfite as such or in preparation</b>	
SU22	
PC1, PC2, PC7, PC9a, PC12, PC14, PC15, PC17, PC18, PC20, PC23, PC24, PC25, PC26, PC30, PC31, PC34, PC35, PC37, PC38, PC40	
Professional uses of aqueous solutions of ammonium hydrogensulfite as such or in preparation. Use of $\text{NH}_4\text{HSO}_3$ in chemical industry, textile/leather industry, paper, pulp and bleaching industry, food industry, water treatment, mining and metal industry, for distribution/trader and formulator purposes, photographic industry, pharmaceutical industry, cosmetic industry	
<b>Environment</b>	
Manufacture of substances	ERC 1
Formulation of preparations	ERC 2
Industrial use of processing aids in processes and products, not becoming part of articles	ERC 4
Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates)	ERC 6a
Industrial use of reactive processing aids	ERC 6a
Industrial use of monomers for manufacture of thermo-plastics	ERC 6c
Industrial use of process regulators for polymerization processes in production of resins, rubber, polymers	ERC 6d
Industrial use of substances in closed systems	ERC 7
Wide dispersive indoor use of reactive substances in open systems	ERC 8b
Wide dispersive outdoor use of reactive substances in open systems	ERC 8e
Wide dispersive indoor use of substances in closed systems	ERC 9a
Wide dispersive outdoor use of substances in closed systems	ERC 9b
<b>Worker</b>	
Use in closed, continuous process with occasional controlled exposure	PROC 2
Use in closed batch process (synthesis or formulation)	PROC 3
Use in batch and other process (synthesis) where opportunity for exposure arises	PROC 4
Mixing or blending in batch processes for formulation of preparations and articles (multistage and/or significant contact)	PROC 5
Transfer of substance or preparation (charging/discharging) from/to vessels/large	PROC 8a
Transfer of substance or preparation (charging/discharging) from/to vessels/large containers at dedicated facilities	PROC 8b
Transfer of substance or preparation into small containers (dedicated filling line, including weighing)	PROC 9

<b>2. Conditions of use affecting exposure</b>	
<b>2.1 Control of environmental exposure</b>	
Day amount used on site:	40.333 kg/day
Emission days per year:	300
Release fraction to air from process:	Treat air emission to provide a typical removal efficiency of: 99%
Release fraction to waste water:	Required Removal Efficiency (wastewater): 99%
Release fraction to soil:	Release to soil from process: 1%
Environmental factors not influenced by risk management:	Receiving surface water flow is 18000 m <sup>3</sup> /d.
Conditions and measures related to municipal sewage treatment plant:	Removal Efficiency (total): 99%.
Maximum allowable site tonnage (Msafe):	44.814 kg/day
<b>2.2 Control of workers exposure</b>	
Product characteristics:	Aqueous solution.
Duration and frequency of use:	Covers daily exposures up to 8 hours - unless stated differently - (all PROCs)
Concentration of substance in use:	Not relevant.
Temperature:	Not restricted.
Other relevant operational conditions:	The shift breathing volume during all process steps reflected in the PROCs is assumed to be 10 m <sup>3</sup> /shift (8 hours). Under acidic conditions (pH<7), sulfur dioxide can be formed.
<b>Risk Management Measures that, in combination with the operational conditions of use, ensure control of risk</b>	
Technical conditions and measures:	No additional risk management measures required.
Organisational measures to prevent /limit releases, dispersion and exposure (all PROCs):	Avoid inhalation of the product. Regular cleaning of work area. Regular cleaning of equipment.
Conditions and measures related to personal protection, hygiene and health evaluation (all PROCs):	Wear a half mask respirator with type P1 filter (APF=4) (PROC 11) Wear goggles (qualitative risk assessment) Use of gloves and working clothes have been considered additionally.

**3. Exposure estimation (PEC) and Risk Characterisation Ratios (RCRs) estimated by applying above Operation Conditions (OCs) and Risk Management Measures (RMMs) are:**
**Environment – ERC4 (worst case)**

Compartment	PEC (mg SO <sub>3</sub> <sup>2-</sup> /L) based on EUSES 2.0	RCR
STP (freshwater)	25,2	0,4
STP (marine)	57,06	0,9
Local freshwater	2,52	0,9
Local marine water	0,57	0,2
Sediment marine water	Not applicable	Not applicable
Local soil	Not applicable	Not applicable
Man via the environment	Not applicable	Not applicable

Due to the physicochemical properties of the substance (adsorption to solid particles not relevant, low stability and rapid oxidation of reduced inorganic sulfur compounds under aerobic conditions) no relevant PNECs can be derived for sediment, terrestrial and air compartment.

**Worker**

Contributing Scenario	Inhalation Exposure Estimate (RCR) Based on MEASE	Dermal
PROC 2	0,001 mg/m <sup>3</sup> (<0,001)	Due to the negligible dermal absorption of ammonium-hydrogensulfite, the dermal route is not a relevant exposure path for ammonium hydrogensulfite and a dermal DNEL has not been derived. Thus, dermal exposure is not assessed in this exposure scenario.
PROC 3	0,01 mg/m <sup>3</sup> (0,001)	
PROC 4	0,1 mg/m <sup>3</sup> (0,01)	
PROC 5	0,1 mg/m <sup>3</sup> (0,01)	
PROC 8a	0,05 mg/m <sup>3</sup> (0,005)	
PROC 8b	0,05 mg/m <sup>3</sup> (0,005)	
PROC 9	0,05 mg/m <sup>3</sup> (0,005)	
PROC 10	0,05 mg/m <sup>3</sup> (0,005)	
PROC 11	5 mg/m <sup>3</sup> (0,5)	
PROC 12	0,001 mg/m <sup>3</sup> (<0,001)	
PROC 13	0,05 mg/m <sup>3</sup> (0,005)	
PROC 14	0,1 mg/m <sup>3</sup> (0,01)	
PROC 15	0,01 mg/m <sup>3</sup> (0,001)	
PROC 16	0,5 mg/m <sup>3</sup> (0,05)	
PROC 17	1 mg/m <sup>3</sup> (0,1)	
PROC 18	0,5 mg/m <sup>3</sup> (0,05)	
PROC 19	0,05 mg/m <sup>3</sup> (0,005)	
PROC 20	0,001 mg/m <sup>3</sup> (<0,001)	

**4. Guidance to DU to evaluate whether he works inside the boundaries set by the ES (in relation to potential for scaling) - adapting parameters of use of substance to individual conditions:**

Where other Risk Management Measures/Operational Conditions are adopted, then users should ensure that risks are managed to at least equivalent levels.

The quantitative risk characterization for this worker exposure (long-term systemic effects) and has been calculated by MEASE tool, available at the following link: ([www.ebrc.de/mease.html](http://www.ebrc.de/mease.html))

The quantitative risk characterization for this environmental exposure (long-term systemic effects) and has been calculated by EUSES tool. The Metal EUSES calculator for DUs can be freely downloaded from <http://www.arche-consulting.be/Metal-CSA-toolbox/du-scaling-tool>. The metal speciation box can be left blank. 0 can be filled in for all partition coefficients and PECs regional. Make sure that the tonnage is the tonnage of SO<sub>3</sub><sup>2-</sup> after reacting/oxidizing in the process.